



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 26 avril 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 mars 2017, à 8 h 30

**10.003** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 mars 2017, à 8 h 30

## 12 – Orientation

### 12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

### 12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

### 12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

### 12.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures\_voirie et transports - 1171009005

Accorder un contrat à Tuyauterie Michel K et Denis Inc. d'une valeur totale de 180 905,11 \$, taxes incluses pour la réalisation de travaux de ventilation dans l'édicule technique de la place des festivals du Quartier des Spectacles - Dépense totale de 244 221,90 \$, taxes incluses (contrat : 180 905,11 \$ + 27 135,77 \$ de contingences + 36 181,02 \$ d'incidences). Appel d'offres public 5896 (2 soumissionnaires)

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1170025002

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion des rues Cartier et Dorion (projet de l'entente 83-89 - Fiche 1) pour une somme maximale de 113 022,88 \$, taxes incluses

### 20.003 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175350001

Accorder un contrat à la firme Construction Arcade pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 65 (3070) et n°77 (3220) situées au 1300, avenue Dollard, arrondissement de LaSalle et au 114, avenue Westminster Nord, Montréal-Ouest, respectivement. Dépense totale de 409 461,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5865 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.004 Contrat de services professionnels

CE Verdun , Direction des travaux publics - 1176459005

Octroyer un contrat de services professionnels à "Groupe ABS inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection des rues Crawford, Truman et Parkdale dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 129 653,28 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 129 653,28 \$ + incidences : 0,00 \$) - Appel d'offres public S17-006 (4 soumissionnaires) ET approuver un projet de convention à cette fin

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.008** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1173455002

Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à TechnoMontréal pour la réalisation d'une analyse prospective sur le positionnement et les opportunités d'affaires technologiques liés au secteur du transport intelligent terrestre du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la région des Laurentides / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

**20.009** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service des technologies de l'information - 1177438002

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, à SERENE-RISC, CICC - Université de Montréal, afin d'adhérer au Réseau intégré sur la cybersécurité (SERENE-RISC) / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.011** Autres affaires contractuelles

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA -  
1174631006

Autoriser une dépense additionnelle de 38 021,15 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur accordé à Jean-Louis Blais (29 803,98 \$) et pour un contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur accordé à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation Enr.) (8 217,17 \$) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel (CM16 0921)

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture - 1170879001

Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2017 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 110 000 \$

### 30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1176849003

Ratifier la dépense de 1 707,67 \$ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif et responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, en remplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, qui a pris part à une mission en compagnie des représentants du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) qui s'est tenue à Los Angeles du 5 au 7 mars 2017

### 30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ahuntsic-Cartierville, Direction performance greffe et services administratifs - 1171082002

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier de 25 000 \$, provenant du Ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Fonds de promotion et de valorisation de la langue française - Budget de fonctionnement

### 30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.007** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification -  
1171887001

Déposer le bilan de l'année 2016 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

*Compétence d'agglomération* : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>20</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>4</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>4</b>

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 22 mars 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Denis Coderre, Maire

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 0412**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 mars 2017, en y retirant les articles 20.011, 20.018, 20.023 et 60.001 et en y ajoutant les articles 20.030 et 20.031.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 0413**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 0414**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 mars 2017

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE17 0415**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Englobe corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts avec retour de compost, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois;
- 3 - d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois;

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15674 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1162621005

---

**CE17 0416**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres collectives, pour une période de 24 mois, avec les firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes identifiés dans le tableau des adjudicataires par arrondissement joint au dossier décisionnel, aux prix unitaires de leur soumission, soit pour les dépenses totales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15759 :
  - Construction DJL inc. 4 474 558,30 \$, taxes incluses;
  - Les Pavages Chenail inc. 100 258,20 \$, taxes incluses;
  - Construction & Pavages Portneuf inc. 741 860,67 \$, taxes incluses;
  - Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. 327 877,08 \$, taxes incluses;
  - Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. 83 702,95 \$, taxes incluses.
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des Services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1177315003

---

**CE17 0417**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier l'entente-cadre collective octroyée à Beauregard Environnement Itée (CG16 0700), d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de services de vidange de séparateurs d'huile, des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177157001

---

**CE17 0418**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 458 512,26 \$, taxes incluses, pour le projet de ragréage et d'encapsulation de matériaux endommagés contenant de l'amiante et des matières dangereuses dans l'ensemble du bâtiment des filtres (0396), du complexe de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 428 516,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5876;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1175895002

---

**CE17 0419**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 155 281,92 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues, des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 955 281,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333703;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1177231003

---

**CE17 0420**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 16 174 579,24 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Construction Vert Dure inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 471 336,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10203 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1170884001

---

**CE17 0421**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 276 800,09 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure à la caserne de pompiers n° 26 située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Groupe Geysler inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 245 589,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5842;
- 4 - d'autoriser une dépense de 150 810,00 \$, taxes incluses, pour les frais d'exploitation de l'immeuble;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1167217002

---

**CE17 0422**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Générale Électrique du Canada International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et la construction du poste de transformation 315kV/25kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7057-AE;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177526003

---

**CE17 0423**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 350 614,02 \$, taxes incluses, pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'accorder à Les Constructions Lavacon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 659 725,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5887;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1164362002

---

#### **CE17 0424**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 450 705,87 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin Hill-Park et de conduite d'eau dans le sentier du parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9129-2201 Québec inc. (Travaux routiers métropole), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 398 956,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1177231006

---

#### **CE17 0425**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Michelle Décary, Architecte, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis de conseiller professionnel lors de la mise en œuvre de concours d'architecture, pluridisciplinaires ou de design, dans le cadre des projets du Programme RAC, pour une somme maximale de 266 167,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 16-15806 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1177444001

---

**CE17 0426**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel WAA Montréal inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de la station « Maîtrise des plantes envahissantes » du Parcours des phytotechnologies, au Jardin botanique, pour une somme maximale de 291 547,86 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15740 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1176365001

**CE17 0427**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception de documents d'ingénierie, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 3 - d'approuver les projets de convention, par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15643 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale</b>	<b>Délai maximal</b>	<b>Contrat</b>
CIMA+ S.E.N.C.	6 563 232,90 \$	36 mois	1
LES SERVICES EXP INC.	6 143 522,41 \$	36 mois	2
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	5 461 488,41 \$	36 mois	3

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1177231016

**CE17 0428**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en gestion et surveillance des travaux d'infrastructures;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15664 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale</b>	<b>Contrat</b>
SNC Lavalin inc.	5 462 146,07 \$	1
Les Services Exp inc.	5 706 209,25 \$	2
Les Consultants S.M. inc.	5 792 727,94 \$	3

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1175249001

---

#### **CE17 0429**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception et la surveillance de chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1), pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15853 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1175921001

---

#### **CE17 0430**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense de 364 424,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel IGF Axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 325 379,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 16-15729 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1171009003

---

**CE17 0431**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville et la Section de Montréal d'Ikebana International autorisant la présentation d'une exposition d'arrangements floraux japonais réalisés par des membres de cette section, d'une valeur de 3 600 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Célébration » qui aura lieu au pavillon japonais du Jardin botanique, les 22 et 23 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1177229001

---

**CE17 0432**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de reconduire l'entente (contrat de services) de 15 ans entre la Ville de Montréal et la Société de gestion des neiges Ville-Marie inc. (intervenue initialement avec l'ancienne Ville de LaSalle) relativement à l'élimination de la neige provenant de cette Société, au site d'élimination de neige Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, pour les hivers 2013-2014 à 2027-2028.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1160587006

---

**CE17 0433**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente intervenue entre la Ville et Day & Ross inc., pour une somme globale de 4 335 000 \$ représentant l'indemnité finale payable à Day & Ross inc. à la suite de l'expropriation d'une partie d'un terrain vague constitué d'une partie du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 28 057,5 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir dans l'arrondissement de Lachine, aux fins d'implantation d'un nouveau centre de traitement de matières recyclables;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M<sup>e</sup> Cassandre Louis du Service des affaires juridiques, un chèque au montant de 4 335 000 \$, rédigé au nom de l'étude BCF S.E.N.C.R.L. en fidéicommiss;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

le tout sous réserve de l'approbation par le conseil d'agglomération de l'abandon d'une partie de l'expropriation ci-après décrite ;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 8 996,5 mètres carrés;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique pour procéder à la correction cadastrale du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 4 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division à signer les documents cadastraux, pour et au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1173778001

---

#### **CE17 0434**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'accorder une subvention par le biais de don du mobilier de la Grande Terrasse Rouge de la rue Saint-Denis, installée durant les grands travaux d'infrastructures de 2015 et 2016 par la Ville de Montréal, à l'organisme à but non lucratif Société de développement commerciale Rue Saint-Denis, sans contrepartie financière.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177231012

---

#### **CE17 0435**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 48 408 \$ à Projets autochtones du Québec, pour le projet Maison autochtone de Montréal, pour l'année 2017, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 607 278 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien 2017</b>
<b>Mission Old Brewery</b>	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	<b>150 000 \$</b>
<b>Mission Bon Accueil</b>	Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et prévention de l'itinérance	<b>150 000 \$</b>
<b>Maison du Père</b>	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	<b>150 000 \$</b>
<b>La rue des femmes de Montréal</b>	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	<b>102 960 \$</b>
<b>Association d'entraide Le Chaïnon</b>	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	<b>54 318 \$</b>

- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1166794007

---

#### **CE17 0436**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 250 000 \$ à Festival Solaire Nordique du Québec pour la première édition du leur festival et l'accueil de l'avion solaire Solar Stratos qui aura lieu du 9 au 22 juin 2017, à Montréal;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1160679025

---

#### **CE17 0437**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à C2 Montréal afin d'appuyer la réalisation de son événement en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec en 2017;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1160881002

---

#### **CE17 0438**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi PME MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1175175001

---

#### **CE17 0439**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ à Ateliers Créatifs Montréal, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ du gouvernement du Québec, ce soutien incluant une somme de 75 000 \$ non versée à Atelier Créatifs Montréal dans le cadre de la convention de contribution financière approuvée en vertu de la résolution CM15 1104 relative au même projet;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1161654008

---

**CE17 0440**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de résilier la convention de services professionnels en actuariat conseil, volet des régimes de retraite des policiers de la Ville de Montréal octroyée à la firme Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc. (CG14 0412);
- 2 - d'accorder un contrat de gré à gré pour services professionnels à la firme Morneau Shepell afin d'assister la Ville dans les litiges en cours avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal dans le cadre de la négociation de la convention collective et de la Loi 15;
- 3 - de réserver la somme de 249 460 \$, taxes incluses, pour l'exécution des services professionnels de la firme Morneau Shepell, prévue auparavant pour le contrat avec la firme Normandin Beaudry;
- 4 - d'autoriser le transfert des ajustements budgétaires des années 2017 à 2019 (soit : 26 026 \$ en 2017, 27 066 \$ en 2018 et 26 737 \$ en 2019) à la suite de la résiliation de la convention citée plus haut;
- 5 - de prendre note que cette dépense fait partie de la dotation d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et qu'elle a été considérée dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération;
- 6 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels avec la firme Morneau Shepell, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1176775001

---

**CE17 0441**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à École de créativité La Factory pour supporter le démarrage de l'école des sciences de la créativité durant les années 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec
- 2 - d'augmenter la base budgétaire 2018 du Service du développement économique de 250 000 \$;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1170191002

---

**CE17 0442**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 1 020 000 \$, soit 425 000 \$ en 2017, 340 000 \$ en 2018 et 255 000 \$ en 2019, à l'Île du savoir pour la réalisation du Festival Eurêka!;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
- 3 - de financer la contribution pour l'année 2017 à même le budget des dépenses contingentes d'administration locale;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1176352001

---

**CE17 0443**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'approuver un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 430 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens et services pour une valeur monétaire de 125 000 \$ dans le cadre de la tenue d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) Montréal 2017, conditionnellement à :
  - l'obtention par Triathlon International de Montréal d'engagements en argent, biens et services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel en pièces jointes au dossier décisionnel et permettant d'assurer la réussite de l'événement sur les plans financier et organisationnel;
  - l'obtention d'un engagement formel de Triathlon International de Montréal à consentir un legs d'une valeur à déterminer pour la population montréalaise, et ce, préalablement à l'établissement d'une entente entre la Ville et Triathlon International de Montréal;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal;
- 3 - d'autoriser pour l'année 2017 un virement budgétaire de 430 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1176641001

---

**CE17 0444**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville de Montréal à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal;
- 2 - de réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1160191009

---

**CE17 0445**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des deux projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017 (soit le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le « Vote par anticipation au bureau du président d'élection »);
- 2 - d'autoriser le greffier et président d'élection à signer les projets d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1173430003

---

**CE17 0446**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 3 611,01 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 27 au 30 janvier 2017, dans le cadre d'une mission en Europe;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1170843002

---

**CE17 0447**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 3 758,26 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 16 au 19 février 2017, dans le cadre d'une mission à Shanghai (Chine);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1170843003

---

**CE17 0448**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 870 469,87 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de onze voiturettes aspirateurs avec asservissement hydraulique de la trompe, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Exprolink inc. (CG13 0206);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1174922004

---

**CE17 0449**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement de crédits entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'un montant de 6 218 997 \$, taxes incluses, dans le cadre du règlement d'emprunt 15-058 pour permettre l'acquisition de plusieurs terrains situés à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, constitués des lots 1 869 278, 1 867 479, et une partie des lots 1 867 481, 1 869 275, 1 869 276 et 1 867 476 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'un parc;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1176462002

---

**CE17 0450**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - de mandater le Bureau des relations gouvernementales et municipales, en coordination avec le Service de la concertation des arrondissements, afin de documenter les ratés de l'implantation des boîtes postales communautaires et de faire toutes les représentations nécessaires dans le but de faire valoir notamment le non-respect des lignes directrices, guides et normes sur lesquels repose le Plan d'action en cinq points (R-5 et R-6);
- 2 - de mandater le Bureau des relations gouvernementales et municipales, en collaboration avec le Service de la concertation des arrondissements et le Service de la mise en valeur du territoire, pour colliger et consolider l'information sur les conséquences financières et opérationnelles, appréhendées ou observées, de l'application du Plan d'action en cinq points et du moratoire sur les champs de compétence de la Ville et de l'agglomération de Montréal ainsi que sur leur cadre réglementaire, notamment en matière d'urbanisme, de gestion du domaine public, de sécurité et d'accessibilité universelle (R-5 et R-6);
- 3 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise relatif à l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1163430030

---

**CE17 0451**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1173843001

---

**CE17 0452**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1176767001

---

**CE17 0453**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1172837001

---

**CE17 0454**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1172837004

---

**CE17 0455**

Vu la résolution CA17 30 03 0079 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles en date du 14 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d'un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91<sup>e</sup> Avenue, situé dans le district de La Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Adopté à l'unanimité.

40.005 1166425012

---

**CE17 0456**

Vu la résolution CA17 170072 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 6 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment érigé sur le lot 2 087 021 du cadastre de Québec à des fins de centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant des besoins particuliers », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1173558005

---

**CE17 0457**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA13 13 0316 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité 23-T9 à même une partie du secteur 23-02, pour les terrains occupés par les bâtiments situés aux 8500-50, boulevard Viau et aux 4850 à 4906, boulevard Robert constitué du lot 1 002 525 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1133385070

---

**CE17 0458**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Pierre Gravel à titre de directeur - gestion des matières résiduelles et infrastructures, au Service de l'environnement, dans la classe salariale FM 10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1176120003

---

**CE17 0459**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174396004

---

**CE17 0460**

Il est

**RÉSOLU :**

d'entériner et de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « Réponses de la Ville de Montréal aux recommandations de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1176368001

---

**Levée de la séance à 10 h 05**

70.001

---

Les résolutions CE17 0412 à CE17 0460 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

\_\_\_\_\_  
Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 29 mars 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 0461**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 mars 2017, en y retirant les articles 20.008, 30.003 et 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

10.001

---

**CE17 0462**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1<sup>er</sup> mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 0463**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements et l'installation de systèmes de vidéo-comparution à la cour municipale, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 351 984,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15256 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1170206002

---

**CE17 0464**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2024, sans dépense additionnelle, de la convention d'entiercement aux fins de mise en dépôt fiduciaire convenue avec la firme FinLogik inc. (CE11 1550);
- 2 - d'approuver à cette fin le projet de modification de la convention d'entiercement entre Finlogik inc. et la Ville de Montréal;
- 3 - de désigner Me Patrick Fluet, notaire en exercice à la Direction des affaires civiles, pour agir à titre de dépositaire aux fins et pour la durée prévue à la convention d'entiercement, et, en cas de démission de ce dernier, de désigner Me Caroline Boileau, notaire en exercice à la Direction des affaires civiles, pour agir à titre de dépositaire pour la durée restante à la convention d'entiercement.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1171629001

---

**CE17 0465**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et de voirie dans la rue Broadway, entre la 35<sup>e</sup> Avenue et la 36<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 326 117,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1631 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177436002

---

**CE17 0466**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 30 882,77 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords, dans le site patrimonial déclaré de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'Avenant numéro 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Arkéos inc. (CE15 1969), majorant ainsi le montant total du contrat de 183 345,04 \$ à 214 227,81 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1174426001

---

**CE17 0467**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'amender la convention de services professionnels concernant le mandat donné à la firme Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la Cour supérieure (500-17-095764-166) relatif à la contestation du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) et réserver à cette fin une somme de 213 000 \$, plus les taxes applicables, portant la dépense liée à ce mandat à 275 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1172923001

---

**CE17 0468**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue », pour l'année 2017, dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2016 - 2017) et de l'édition 2016 du Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1175970001

---

**CE17 0469**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2017 du Concours des prix ESTim;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1175175002

---

**CE17 0470**

Il est

RÉSOLU :

d'aliéner, à titre gratuit, un appareil d'écoute et un corrélateur, à la municipalité des Îles-de-la Madeleine, le tout d'une valeur approximative de 22 777 \$, taxes incluses, afin de les aider dans la détection et le dépiage des fuites d'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1172839001

---

**CE17 0471**

Il est

RÉSOLU :

d'accorder à Les Amis de la bibliothèque de Montréal un don de 10 099 documents élagués du Bibliobus, par les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, d'Ahunatic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à la suite de la cessation des activités du service de Bibliobus, comprenant principalement des livres jeunesse ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177389001

---

**CE17 0472**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2017 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau;
- 2 - d'autoriser une dépense de 75 000 \$ à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1162839004

---

**CE17 0473**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 423 600 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications 2017 afin de permettre la mise en place de la phase III de la transformation organisationnelle du Service et aussi de répondre aux besoins générés par la nouvelle présence numérique à la Ville de Montréal;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service des communications pour un montant de 893 800 \$, pour les années 2018 et subséquentes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1160580002

---

**CE17 0474**

Attendu que Retraite Québec a accepté l'enregistrement du Règlement RCG 16 059;

Attendu que Retraite Québec a donné l'autorisation de procéder à la fusion du Régime LaSalle au Régime Montréal;

Attendu que les membres de l'Association des pompiers de LaSalle siégeant sur le Comité de retraite du Régime LaSalle ne se présentent plus aux séances et que, par le fait même, il n'y a jamais quorum;

Attendu que l'article 4 de l'entente confie et délègue de façon irrévocable l'administration du Régime LaSalle à la Ville de Montréal avec tous les pouvoirs afférents;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Bureau des régimes de retraite de Montréal afin de procéder au transfert des actifs et de l'administration de tous les participants du Régime LaSalle au Régime Montréal et de radier l'agrément du Régime LaSalle une fois le transfert complété;
- 2 - de désigner le Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite, à titre de signataire autorisé pour toute prestation et décision découlant de l'administration du Régime LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1176335003

---

**CE17 0475**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), l'ordonnance no 3 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 7 676 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), à l'occasion de la 20<sup>e</sup> édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 9,10 et 11 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1162803001

---

**CE17 0476**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1161155005

---

**CE17 0477**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur Stéphane Leblanc à titre de Directeur - Ateliers spécialisés, dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 29 mars ou à une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres;
- 2 - d'autoriser le directeur général adjoint - Service institutionnels à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1177520001

---

**CE17 0478**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la modification à la structure organisationnelle de la Division Architecture et sécurité, au Service des technologies de l'information;
- 2 - d'autoriser la création du poste de Directeur technologies, architecture, innovation et sécurité et son comblement permanent, ainsi que l'abolition de poste visé;
- 3 - d'approuver la nomination de monsieur Jean-Martin Thibault à titre de Directeur technologies, architecture, innovation et sécurité (emploi 106400), dans la classe salariale FM11 (121 904 \$ - 152 383 \$ - 182 861 \$) à compter du 3 avril 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1172702001

---

**CE17 0479**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur Christian Chaput à titre de directeur du Bureau de projets TI dans la classe salariale FM11 (121 904 \$ - 152 383 \$ - 182 861 \$) à compter du 3 avril 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres;

2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1176120004

---

**Levée de la séance à 9 h 50**

70.001

---

Les résolutions CE17 0461 à CE17 0479 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

CE : 12.001  
2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.002  
2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.004  
2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1171009005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Tuyauterie Michel K et Denis Inc. d'une valeur totale de 180 905,11 \$, taxes incluses pour la réalisation de travaux de ventilation dans l'édicule technique de la place des festivals du Quartier des Spectacles - Dépense totale de 244 221,90\$, taxes incluses (contrat : 180 905,11 \$ + 27 135,77 \$ de contingences + 36 181,02 \$ d'incidences). Appel d'offres public 5896 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 244 221,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de ventilation dans l'édicule technique de la place des festivals du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Tuyauterie Michel K et Denis Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat à cette fin et aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 040,88 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5896);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-04-10 11:57

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171009005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Tuyauterie Michel K et Denis Inc. d'une valeur totale de 180 905,11 \$, taxes incluses pour la réalisation de travaux de ventilation dans l'édicule technique de la place des festivals du Quartier des Spectacles - Dépense totale de 244 221,90\$, taxes incluses (contrat : 180 905,11 \$ + 27 135,77 \$ de contingences + 36 181,02 \$ d'incidences). Appel d'offres public 5896 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'aménagement de la Place des Festivals (phase 1A du programme d'aménagement du Quartier des Spectacles), un édicule temporaire a été construit afin de servir, notamment, d'accès à la salle électromécanique de la place de Festivals. Cette salle électromécanique est située sous l'escalier de la place des Festivals faisant face à la rue Mayor. La modification du système de ventilation des locaux de la salle mécanique s'avère urgent afin d'optimiser le système actuellement en place et ajouter un système de climatisation. Plus particulièrement, ce projet répond à un risque, avec le système actuel, de perte des services électriques aux festivals en cas de fortes pluies. De plus, la majorité des travaux prévus dans le cadre de ce projet seront réutilisés lors de la modification complète de l'édicule prévue en 2018/2019.

Un appel d'offres public pour ces travaux (no. 5896) a été lancé sur SEAO le 23 février 2017. Un avis public a été publié le 27 février 2017 dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal. Deux addenda ont été produits pour cet appel d'offres. Le premier addenda, le 3 mars 2017, apportait une précision sur des travaux de structure. Le deuxième addenda, le 9 mars 2017, apportait des précisions sur des travaux de mécanique. L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 22 mars 2017, ce qui a laissé un délai de 22 jours civils (excluant les jours de lancement et d'ouverture) aux soumissionnaires, à compter de la parution dans le journal.

Le délai de validité de la soumission est de 120 jours calendrier suivant la date d'ouverture publique.

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Travaux de ventilation et climatisation - édicule technique de la Place des Festivals.	Avril 2017	<b>Juin 2017</b>

## Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Construction d'un nouvel édicule de la Place des Festivals	2018	<b>2019</b>

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0061 - 28 janvier 2016 : Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles.

CG09 0049 - 2 avril 2009: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2009-2011, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000,00 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles."

CM08 0515 - 16 juin 2008: Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles.

CG08 0038 - 31 janvier 2008: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2008-2010, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles."

### **DESCRIPTION**

L'adjudicataire devra démolir et boucher certains conduits de ventilation ainsi que créer deux nouveaux conduits (air frais et évacuation) depuis les salles mécaniques jusqu'à la partie intérieure du toit de l'édicule. De plus, il devra procéder aux installations suivantes :

- deux ventilateurs et persiennes métalliques en façade (sud et nord) de l'édicule.
- un système de climatisation composé de quatre évaporateurs, dans les salles mécaniques, reliés à leurs condenseurs respectifs situé dans la partie haute de l'édicule.

Enfin, tous les travaux connexes requis en structure, électricité, régulation et architecture devront être réalisés tels que décrits dans les plans et devis techniques de chaque discipline.

L'ensemble des services de base sera rémunéré selon la méthode à forfait.

Le Service de la Culture, en collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles, souhaite profiter de cette opportunité afin de remplacer l'affichage actuellement en place sur les parois extérieures de l'édicule, car il est en fin de vie utile. La construction de l'édicule permanent ne pouvant débuter avant l'automne 2018, le remplacement de cet affichage assurera un revêtement de qualité, pour les saisons des festivités de 2017 et 2018, sur cet élément situé au coeur de de la place des Festivals. Le design de cet affichage sera réalisé en concertation avec le Partenariat du Quartier des spectacles dans l'esprit de l'image de marque du QDS. Le remplacement de l'affichage, estimé à 20 000 \$, sera assumé par l'intermédiaire des incidences du projet.

### **JUSTIFICATION**

Quatre fournisseurs se sont procurés le cahier des charges sur SEAO et deux soumissions ont été déposées (50%). L'un des deux entrepreneurs n'ayant pas soumissionné n'a pu respecter le délai de soumission prescrit. Le dernier entrepreneur n'a pas motivé son refus de soumissionner. Les deux soumissionnaires conformes sont :

- Tuyauterie Michel K et Denis Inc.
- Gestion Septem Inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avant taxes)	Contingences	Total
Tuyauterie Michel K et Denis Inc.	157 343,00 \$	0 \$	157 343,00 \$
Gestion Septem Inc.	257 000,00 \$	0 \$	257 000,00 \$
Dernière estimation réalisée	127 680,00 \$	0 \$	127 680,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			207 181,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			31,67 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			99 657,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			63,34 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			29 663,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			23,23 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			99 657,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			63,34 %

L'adjudicataire ayant déposé la plus basse soumission conforme est :

Tuyauterie Michel K et Denis Inc.  
1588, Rue Pascal  
Saint-Amable (QC) J0L 1N0

Au moment de la publication de l'appel d'offres sur SEAO, l'estimation de la valeur du contrat réalisée était de 127 680,00 \$, avant taxes et contingences. La soumission retenue s'élève à 157 343,00 \$, avant taxes, ce qui représente une différence de 23.23 % en défaveur de la Ville. Cette différence pourrait s'expliquer par la faible envergure du projet et les délais serrés de réalisation des travaux.

L'appel d'offres ne prévoyait pas de contingences au bordereau de prix, mais il est souhaitable qu'une somme de 23 601,45 \$ correspondant à 15% du montant total (avant taxes) de l'adjudicataire soit ajoutée au contrat à des fins de contingences.

Enfin, une somme de 31 468,60 \$, avant taxes, correspondant à 20 % de la valeur du contrat accordé à Tuyauterie Michel K et Denis Inc., est également incluse à la demande d'autorisation de dépense, afin de permettre diverses dépenses incidentes.

Les validations requises à savoir que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites en date du 28 mars 2017.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de ce contrat de 208 040,88\$ (taxes incluses) sera assumé comme suit : Un montant maximal de 223 007,15 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-063 - «Travaux d'infrastructures, d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements».

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adjudication doit être complétée dans les meilleurs délais de façon à pouvoir finaliser les travaux avant le début du festival des Francofolies le 8 juin 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le Comité exécutif : 26 avril 2017.

Réalisation des travaux : 26 avril au 8 juin 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Stéphane RICCI, Service de la culture  
Robert BÉDARD, Ville-Marie

Lecture :

Stéphane RICCI, 6 avril 2017  
Robert BÉDARD, 3 avril 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BERNARD-MONTPETIT  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-31

Sébastien DESHAIES  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2017-04-02



**Dossier # : 1170025002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion des rues Cartier et Dorion (projet de l'entente 83-89 - Fiche 1) pour une somme maximale de 113 022,88 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion des rues Cartier et Dorion (projet de l'entente 83-89 - Fiche 1) pour une somme maximale de 113 022,88 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Serge A BOILEAU **Le** 2017-04-18 09:17

**Signataire :**

Serge A BOILEAU

---

Président  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170025002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion des rues Cartier et Dorion (projet de l'entente 83-89 - Fiche 1) pour une somme maximale de 113 022,88 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue . Pour ce, elle est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires . Le projet des rues Cartier et Dorion, prévu à l'entente 83-89, vise à faire l'enfouissement des réseaux câblés aériens et existants.

L'entente 83-89 a été conclue entre la Ville et Hydro-Québec afin de procéder à l'enfouissement ou au déplacement hors rue des réseaux câblés d'électricité, de télécommunications et de câblodistribution. Ce projet vise les tronçons des rues Cartier et Dorion situés entre le boulevard De Maisonneuve et la rue des Confiseurs, pour une longueur totale d'environ 500 mètres et prévoit l'enlèvement de 16 poteaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1298 - 26 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

**DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron , pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien. Ces travaux visent l'enfouissement du réseau câblé par Vidéotron s .e.n.c. des rues Cartier et Dorion entre le boulevard De Maisonneuve et la rue des Confiseurs.

**JUSTIFICATION**

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré , puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron doit réaliser sur son réseau. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec factures à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 113022,88 \$, taxes incluses.

Les crédits sont prévus au poste budgétaire :

6101.7716041.802400.06819.57201.000000.0000.137631.000000.19520.00000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Projet qui débutera au cours de l'année 2017 et qui se complétera à la fin de 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs .

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles G - Ext GAUDET  
Directeur STI-Planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge A BOILEAU  
Président

Le : 2017-04-10



**Dossier # : 1175350001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Construction Arcade pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 65 (3070) et n° 77 (3220) situées au 1300, avenue Dollard, arrondissement de LaSalle et au 114, avenue Westminster Nord, Montréal-Ouest, respectivement. Dépense totale de 409 461,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5865 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 409 461,62 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 65 (3070) et n° 77 (3220) située au 1300, avenue Dollard, arrondissement de LaSalle et au 114, avenue Westminster Nord, arrondissement de Montréal-Ouest, respectivement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Arcade, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 382 674,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5865);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-10 18:22

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175350001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Construction Arcade pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 65 (3070) et n° 77 (3220) situées au 1300, avenue Dollard, arrondissement de LaSalle et au 114, avenue Westminster Nord, Montréal-Ouest, respectivement. Dépense totale de 409 461,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5865 (6 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n°65 est située au 1300 avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1976 et comporte trois étages incluant un sous-sol. La caserne de pompiers n° 77 est située au 114, avenue Westminster Nord à Montréal-Ouest (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1914 et comporte trois étages incluant un sous-sol.

Suite à la demande de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS), toutes les casernes de pompiers doivent respecter les exigences du règlement sur la santé et la sécurité du travail par rapport aux normes d'exposition aux fumées de diesel. Afin de répondre à cette demande, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) doit procéder à l'installation ou à la mise aux normes de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes de pompiers.

Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur. Les nouveaux systèmes comportent des électroaimants pour maintenir en place les boyaux et des émetteurs sur les camions pour contrôler les ventilateurs d'évacuation. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système de ventilation à distance et une déconnexion automatique du boyau à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

La caserne 65 est équipée d'un système de captation des gaz fonctionnel de quatre (4) rails dans les baies (no. 2 à 5). Le présent projet consiste à l'installation d'un nouveau système de captation des gaz pour quatre (4) baies (baies no 6 à 9).

La caserne 77 est équipée d'un système de captation des gaz existant fonctionnel dans les

deux (2) baies de garage. Le présent projet consiste à la mise aux normes du système de captation des gaz à la source dans le garage.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz sera assurée par la firme Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels des casernes de pompiers n° 65 et n° 77 ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un seul appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et les travaux correctifs dans le garage de ces deux casernes.

L'appel d'offres public a été publié pour les deux casernes (65 et 77), le 11 janvier 2017 sur le site SEAO, ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 février 2017. La période d'appel d'offres a duré 36 jours calendrier inclusivement. Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-01-20	Ajouts aux plans et devis en architecture et ingénierie.
2	2017-01-26	Ajouts au devis en architecture.
3	2017-02-02	Ajouts aux plans et devis en architecture et ingénierie – Réémission du formulaire de soumission. Report de date d'ouverture des soumissions.

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 23 et 24 janvier pour la caserne 65 et les 25 et 26 janvier pour la caserne 77. À la suite d'une demande spécifique, la Ville de Montréal a planifié des visites additionnelles le 8 février 2017 pour les deux (2) casernes.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Les documents d'appels d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-16-001.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG15 0148- Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep

inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO dont la liste est en pièce jointe et six (6) ont déposé leur soumission. Les firmes qui n'ont pas déposé de soumission sont AKA construction Inc., Développement Atrium Inc., Les constructions B. Martel et Les entreprises de réfrigération L.S. inc. Les entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Construction Arcade, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes 65 et 77.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

Caserne 65 :

- Fournir et installer un nouveau système de captation des gaz à la source pour 4 baies du garage;
- Fournir, installer et raccorder des lumières d'urgence dans les escaliers d'issue;
- Fournir, installer et raccorder une cuve pour parties faciales.

Caserne 77 :

- Travaux correctifs en structure à effectuer au système de captation des gaz à la source existant pour 1 baie du garage;
- Travaux correctifs aux séparations coupe-feu entre le garage et certains locaux adjacents;
- Fournir, installer et raccorder une cuve pour parties faciales et un séchoir à boyaux, et démolir un comptoir existant;
- Travaux de réaménagement de la salle d'entraînement et de la partie arrière du garage et aménagement d'un sas.

Les travaux seront réalisés en procédant sur une baie à la fois, afin de garder les autres baies opérationnelles.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

## **JUSTIFICATION**

Parmi les six soumissions présentées, cinq (5) des six (6) soumissions reçues sont conformes; quatre d'entre elles respectent la totalité des items exigés dans les documents d'appel d'offres et ont été déclarées conformes. Une autre, celle de Construction D.L.T (2014) inc. a comporté un défaut mineur, soit la lettre d'intention d'assurer le soumissionnaire qui est valide pour une durée de 90 jours alors que 120 jours sont exigés dans les documents d'appel d'offres. Lors de l'évaluation des professionnels, cette firme a été déclarée conforme. La dernière soumission, celle de la firme C Media Construction, comporte plusieurs erreurs ou omissions. Entre autres, le prix de démolition a été ajouté au

bordereau sommaire sans plus de précision au bordereau détaillé et aucune attestation de présence obligatoire à la visite supervisée des lieux n'est jointe aux documents de soumission tels que requis. Cette dernière exigence rend la soumission de C Media Construction non conforme selon les articles 2.3.5 et 4.1 de la section I, Instructions aux soumissionnaires, incluse aux documents d'appel d'offres. Veuillez vous référer au tableau d'analyse d'admissibilité et de conformité en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix (t. incl.)	Contingences (t. incl.)	Total (t. incl.)
Construction Arcade	332 760,65 \$	49 914,10 \$	382 674,75 \$
Construction D.L.T. (2014) inc.	339 848,85 \$	50 977,33 \$	390 826,18 \$
Procova inc.	349 524,00 \$	52 428,60 \$	401 952,60 \$
Trempro Construction inc.	368 558,27 \$	55 283,74 \$	423 842,01 \$
MGB Associés inc.	382 380,85 \$	57 357,13 \$	439 737,98 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	306 699,26 \$	46 004,89 \$	352 704,15 \$
Coût moyen des soumissions reçues (conformes) (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			407 806,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			6,57 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			57 063,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			14,91 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			29 970,60 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			8,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			8 151,43 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			2,13 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 352 704,15\$, taxes incluses. Cette différence correspond à 29 970,59\$ (8.5%) taxes incluses. Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission provient notamment des chapitres 00 et 01- Charges administratives. Chapitre 03 – Ouvrages de béton, chapitre 04 – Ouvrages en maçonnerie, chapitre 08- Portes et fenêtres et chapitre 15- Mécanique.

Le coût moyen des soumissions est de 407 806,70\$, taxes incluses, ce qui représente un écart de 6,57% avec la plus basse soumission conforme. Le différentiel entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission s'élève à 8 151,44\$ taxes incluses, soit 2,13 %. Ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions et que les prix soumis représentent la valeur du marché.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Construction Arcade est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse d'admissibilité et de conformité des soumissions ainsi que la recommandation des professionnels en pièces jointes).

Construction Arcade, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Construction Arcade, ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cependant, cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 382 674,74 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 26 786,88 \$ (7 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement et de logistique.

Le montant à autoriser totalise 409 461,62 \$ incluant les contingences, les incidences et les taxes, et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation des systèmes de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne 65 et la mise aux normes du système dans le garage de la caserne 77. L'installation et mise aux normes de ces équipements assureront la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect de rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 14882 - Mandat : 17618-2-017

Octroi du contrat au CE:	avril 2017
Réalisation des travaux :	mai à septembre 2017

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 6 avril 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie DESSUREAULT  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-05

Jean BOUVRETTE  
C/D gestion de projets immobiliers

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice  
Gestion de projets immobiliers

**Approuvé le :** 2017-04-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des services administratifs

**Approuvé le :** 2017-04-10



**Dossier # : 1176459005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à "Groupe ABS inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection des rues Crawford, Truman et Parkdale dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 129 653,28 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 129 653,28 \$ + incidences : 0,00 \$) - Appel d'offres public S17-006 (4 soumissionnaires) ET approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :  
*Au comité exécutif*

1- D'autoriser une dépense de **85 004,88 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **65,6 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun (S17-006).

2- D'octroyer à la compagnie "Groupe ABS inc.", le soumissionnaire se situant au premier rang, après l'évaluation qualitative des soumissions, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de **129 653,28 \$**, contingences, incidences et taxes incluse, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-006.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

4- D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-04-10 14:57

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176459005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à "Groupe ABS inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection des rues Crawford, Truman et Parkdale dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 129 653,28 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 129 653,28 \$ + incidences : 0,00 \$) - Appel d'offres public S17-006 (4 soumissionnaires) ET approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le suivi et le contrôle des travaux de reconstruction de :

- La rue Crawford, entre le boulevard Champlain et la rue Penniston ;
- La rue Truman, entre les rues Crawford et Parkdale ;
- La rue Parkdale, entre la rue Truman et le boulevard Champlain.

L'échéancier des travaux se situe entre le 29 mai 2017 et le mi-octobre 2017.

Les infrastructures de ces tronçons des rues ont fait l'objet d'analyse par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun.

Ces évaluations ont permis d'établir les priorités suivantes et d'y effectuer les rénovations requises, à savoir :

- la reconstruction des réseaux d'aqueduc sur les 3 tronçons mentionnés ci-dessus.

Pour les travaux de reconstruction de la rue Crawford (entre le boulevard Champlain et la rue Penniston), de la rue Truman (entre la rue Parkdale et la rue Crawford) et de la rue Parkdale (entre le boulevard Champlain et la rue Truman), le dossier décisionnel 1176730002 est en instance de décision du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1176730002 - 4 avril 2017 - Octroyer un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 325 379,95 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 228 524,21 \$ + incidences : 96 855,74 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-012 (8 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à "Groupe ABS inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun, au prix total de 129 653,29 \$, contingences et taxes incluses conformément à l'appel d'offres public S17-006 (4 soumissionnaires).

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires. Ces services sont :

**Surveillance des travaux** : qualitative et quantitative, en résidence, selon les normes NQ incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes :

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- Vérifier l'implantation des ouvrages faits par l'entrepreneur;
- Faire le suivi des entrées et sorties de matériel granulaire, obtenir de l'entrepreneur la validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique;
- Assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville sur la progression des travaux et les défauts ou manquements constatés;
- Participer aux réunions de chantier;
- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;
- Maintenir à jour une copie des plans « tel que construit » sur le chantier en y annotant toutes les modifications faites en cours de réalisation;
- Maintenir un journal de chantier quotidien;
- Assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier et, en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur);
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

**Suivi laboratoire** : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux, tels que :

- Contrôle de la compaction des différents matériaux;
- Mise en place du béton de ciment des ouvrages d'art;
- Mise en place des massifs de fondation et des conduits souterrains;
- Analyse et vérification des formules de mélange pour le béton, le béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires;
- Essais de laboratoire (analyse granulométrique, Proctor modifié, essai sur béton bitumineux, rupture de cylindre de béton, etc.) qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis;
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

## JUSTIFICATION

Les services professionnels de surveillance des travaux et le suivi par un laboratoire sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire.

**Données concernant l'appel d'offres public S17-006 - Surveillance qualitative et quantitative :** Travaux de réfection Rues Crawford, Truman et Parkdale :

Date de lancement de l'appel d'offres : le 09 février 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 27 février 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 27 février 2017 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 19 jours de calendrier, soit 13 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 1

Addenda no 1: 17 février 2017, Correction du titre de l'appel d'offres

### Analyse des soumissions :

Cinq (5) compagnies ont requis l'anonymat sur les six (6) entreprises qui se sont procurées les documents. Quatre (4) des entrepreneurs, soit 66,7 % des preneurs de cahier des charges, ont déposé des soumissions conformes.

Les quatre (4) soumissionnaires ayant déposés des offres de services professionnels sont : Solmatech inc., EnGlobe Corp., Groupe ABS inc. et Labo S.M. inc.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : la qualité de la proposition et le montant soumis.

Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70.

La Ville se doit de rejeter la soumission des soumissionnaires "Solmatech inc." puisqu'ils n'ont pas obtenu le pointage nécessaire.

Trois (3) laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix ouverte. Les résultats des deux volets étaient ramenés dans la formule suivante:

$$\text{Pointage final} = ((\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000) / (\text{Prix soumissionné})$$

Suite aux analyses, Groupe ABS inc. est le soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Groupe ABS inc.	72,5	9,448	117 866,62 \$	11 786,66 \$	129 653,28 \$
Englobe corp.	79,9	8,923	132 347,71 \$	13 234,77 \$	145 582,49 \$
Labo S.M. inc.	75,0	7,696	142 603,49 \$	14 260,35 \$	156 863,84 \$
Solmatech inc.	65,5	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			133 589,80 \$	13 358,98 \$	146 948,78 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(17 295,49) \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	(11,77) %
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>	15 929,21 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	12,29 %

Le montant estimé par madame Chantal Couture, ingénieure de la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, était de 146 948,78 \$. Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix pour des travaux de contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2015 et 2016.

Les soumissions ont été analysées par madame Chantal Couture, ing., employée de l'arrondissement.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 27 210,56 \$ (20,99 %), avec un coût moyen se situant à 144 033,21 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 17 295,49 \$ (11,77 % en moins) à l'estimation.

**Recommandation :**

De ce qui précède, nous estimons que la soumission ayant obtenu la meilleure note finale est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Groupe ABS, 7950, rue Vauban, Montréal, Québec, S1J 2X5** dont le numéro de fournisseur est le 153156.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au comité exécutif la dépense et de voter les crédits, tels que décrits dans le sommaire décisionnel ci-dessous.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces services professionnels seront réalisés en 2017.

L'arrondissement de Verdun, agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels qu'annotés" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif en vigueur. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

**Coûts :**

Les coûts associés aux travaux de reconstruction des rues sont de 3 228 524,21 \$ (contingences et taxes incluses).

Les coûts de la surveillance des travaux seront assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun suivant la même répartition que les travaux.

Les frais de laboratoire sont de 129 653,29 \$ (taxes et contingences incluses), soit **4,02 %** du montant des travaux.

Calcul du pourcentage de répartition après taxes								
Coût des travaux pour les différents contrats	Proratat du contrat		SIVT		DGSRE		Arr. Verdun	
	Crawford	36,8%	47 712,41 \$	17 839,72 \$	13,8%	13 326,51 \$	10,3%	16 517,89 \$
Truman	38,4%	49 786,86 \$	16 862,01 \$	13,0%	16 027,06 \$	12,4%	16 935,62 \$	13,1%
Parkdale	24,8%	32 154,02 \$	11 539,49 \$	8,9%	9 410,10 \$	7,3%	11 194,90 \$	8,6%
Cumulatif des rues	100,0%		46 241,21 \$		38 763,67 \$		44 648,40 \$	
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)		129 653,29 \$						

Donc :

La participation de la SIVT est de 46 241,21 \$ (taxes et contingences incluses) ou 42 224,39 \$ net des ristournes de taxes ;

La participation de la DGSRE est de 38 763,67 \$ (taxes incluses) ou 35 396,40 \$, net des ristournes de taxes et est admissible à une subvention estimée à 35 396,40\$ au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables ;

La participation de l'arrondissement de Verdun est de 44 648,40 \$ (taxes incluses) ou 40 769,94 \$, net des ristournes de taxes ;

Pour un total de 129 653,29 \$ (contingences et taxes incluses).

#### Répartition des coûts assumés par le SIVT, par type de travaux, par rue :

Les coûts assumés par le SIVT pour ces services professionnels sont répartis selon les tableaux suivants :

partie SIVT (rue **Crawford**) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée local	Trottoir local
Crawford	351 246,76 \$	275 262,04 \$	75 984,72 \$
% de répartition		78,4%	21,6%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	17 839,72 \$	13 980,47 \$	3 859,24 \$

partie SIVT (rue **Truman**) :

<b>Calcul du pourcentage de répartition après taxes</b>			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée local	Trottoir local
Truman	331 996,64 \$	267 296,26 \$	64 700,38 \$
% de répartition		80,5%	19,5%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	16 862,01 \$	13 575,90 \$	3 286,11 \$

partie SIVT (rue **Parkdale**) :

<b>Calcul du pourcentage de répartition après taxes</b>			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée local	Trottoir local
Parkdale	227 201,44 \$	165 693,04 \$	61 508,40 \$
% de répartition		72,9%	27,1%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	11 539,49 \$	8 415,50 \$	3 123,99 \$

**Répartition des coûts assumés par la DGSRE, par type de travaux, par rue :**

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont répartis selon les tableaux suivants :

partie DGSRE (rue **Crawford**) :

<b>Calcul du pourcentage de répartition après taxes</b>			
Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Aqueduc	Entrées de service
Crawford	262 386,02 \$	195 034,54 \$	67 351,48 \$
% de répartition		74,3%	25,7%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	13 326,51 \$	9 905,74 \$	3 420,76 \$

partie DGSRE (rue **Truman**) :

### Calcul du pourcentage de répartition après taxes

Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Aqueduc	Entrées de service
Truman	315 557,38 \$	214 804,98 \$	100 752,40 \$
% de répartition		68,1%	31,9%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	16 027,06 \$	10 909,88 \$	5 117,18 \$

partie DGSRE (rue **Parkdale**) :

### Calcul du pourcentage de répartition après taxes

Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Aqueduc	Entrées de service
Parkdale	185 275,86 \$	123 624,29 \$	61 651,57 \$
% de répartition		66,7%	33,3%
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	9 410,10 \$	6 278,84 \$	3 131,26 \$

#### **Budget :**

Se référer aux interventions des services concernés.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 %, selon la *Politique nationale de l'eau* ;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat est requis pour l'arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources requises pour le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction de qui sont en instance d'être octroyés. L'arrondissement ne dispose pas de ressources suffisantes.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'arrondissement de Verdun ne dispose pas de ressources suffisantes pour la surveillance quantitative ni l'expertise nécessaire pour le contrôle des matériaux. L'octroi de ce contrat est requis afin d'assurer le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative : Travaux de réfection des rues Crawford, Truman et Parkdale qui sont en instance d'être octroyés. Par conséquent, les travaux ne pourront débuter qu'après l'obtention de la résolution du Comité exécutif. Le début des travaux de reconstruction des rues est prévu vers fin mai 2017.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 795-2014 du 24 septembre 2014 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Groupe ABS" (1165977969), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 3 octobre 2014. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 8 mars 2017

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 8 mars 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 12 décembre 2016 à 7 h 45 min 44 sec, a été faite le 8 mars 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC*» (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats*» (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats*» (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction*» (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 14 mars 2017  
Kathy DAVID, 8 mars 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois DUTIL  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guy LAROCQUE  
C/s sout.operationnel <<arr.verd>>

Le : 2017-03-08

CE : 20.005  
2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.006

2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.007  
2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1173455002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à TechnoMontréal pour la réalisation d'une analyse prospective sur le positionnement et les opportunités d'affaires technologiques liés au secteur du transport intelligent terrestre du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la région des Laurentides / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à TechnoMontréal pour la réalisation d'une analyse prospective sur le positionnement et les opportunités d'affaires technologiques liés au secteur du transport intelligent;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain HOUDE **Le** 2017-04-10 13:16

**Signataire :** Alain HOUDE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service du développement économique , Direction Investissement et  
développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173455002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à TechnoMontréal pour la réalisation d'une analyse prospective sur le positionnement et les opportunités d'affaires technologiques liés au secteur du transport intelligent terrestre du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la région des Laurentides / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

TechnoMontréal, la grappe des technologies de l'information et des communications (TIC) du Grand Montréal, réunit les intervenants des secteurs privé, institutionnel et public de ce secteur autour d'objectifs communs et d'actions concertées. Sa mission est d'accentuer la compétitivité, la croissance et le rayonnement de cette industrie qui fournit 91 000 emplois dans la métropole.

La grappe TechnoMontréal et le Pôle d'excellence québécois en transport terrestre ont uni leurs efforts pour mettre en place un groupe stratégique composé d'entreprises du secteur des transports, des technologies de l'information et des communications, ainsi que des villes de Montréal, de Longueuil et de Saint-Jérôme, pour accélérer l'innovation et le développement de projets mobilisateurs.

Ce groupe stratégique a, entre autres, comme mandat de connaître le positionnement du transport terrestre intelligent du Québec. Pour cela, il souhaite obtenir une analyse prospective sur le positionnement et les opportunités d'affaires technologiques liés au secteur du transport intelligent terrestre sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la région des Laurentides.

TechnoMontréal a demandé l'appui de la ville de Montréal ainsi que des villes de Longueuil et de Saint-Jérôme. La contribution demandée aux trois villes est identique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE11 0926 - 15 juin 2011 - Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à TechnoMontréal en appui au financement de l'Étude de faisabilité et plan d'action du projet Montréal Métropole Numérique, phase WCIT 2012, pris à même l'affectation de surplus corporatif dédié aux grands projets et approuver un projet de convention à cet effet.  
CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Une étude déjà réalisée pour TechnoMontréal a fait ressortir les tendances du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). L'objectif était de mettre en relief les opportunités pour les entreprises de l'industrie à court et moyen termes (1-5 ans). Selon cette étude, il y a eu plus de 6 milliards de dollars investis dans les innovations technologiques liées au secteur du transport intelligent terrestre en 2015 au Canada. Une consultation de l'écosystème a permis de constater l'émergence d'opportunités d'affaires et de plusieurs projets structurants et mobilisateurs sur le territoire du grand Montréal.

L'analyse prospective vise à connaître le positionnement du transport intelligent terrestre du Québec et plus particulièrement à : définir la chaîne de valeur mondiale du secteur transport intelligent terrestre et positionner celle du Québec; développer les principaux éléments de positionnement stratégique de ce secteur d'activité pour alimenter une stratégie de promotion de ses atouts et identifier, à l'aide d'exemples internationaux, des projets mobilisateurs.

L'entente de contribution financière prévoit que l'analyse réalisée devra faire ressortir les opportunités d'affaires (projets mobilisateurs) ayant un rapport coûts/bénéfices à court terme et prioriser les opportunités d'affaires ainsi que les projets mobilisateurs selon divers critères.

Les municipalités de Longueuil et de Saint-Jérôme ont également été sollicitées pour participer financièrement à cette étude. Leur contribution est la même que celle demandée à la ville de Montréal, soit 5 000 \$.

La contribution de la Ville représenterait 14 % de la valeur de l'étude à réaliser.

## **JUSTIFICATION**

La contribution va permettre d'alimenter la réflexion en vue de préparer un plan d'action visant le développement de la filière locale en électrification des transports et transport intelligent, tel que cela est prévu dans la Stratégie d'électrification des transports 2016 - 2020. Les résultats seront également d'une grande utilité pour la création de l'Institut de l'électrification et des transports intelligents. Les opportunités d'affaires (projets mobilisateurs) qui auront été identifiées serviront d'intrants au développement du plan d'action.

Une étude réalisée pour TechnoMontréal en 2016 a mis en relief les opportunités pour les entreprises de l'industrie à court et moyen termes. Selon cette étude, le potentiel des innovations technologiques liées au secteur du transport intelligent terrestre représente est florissant. En 2015, 6,5 milliards de dollars ont été investis par le secteur manufacturier au Canada.

La grappe TechnoMontréal est un chef de file dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC). Elle permet d'enrichir le climat d'affaires et de favoriser l'innovation en multipliant les ponts entre les divers acteurs de l'industrie. Une étude réalisée pour TechnoMontréal a mis en relief les opportunités pour les entreprises de l'industrie du secteur des TIC, en lien avec l'électrification et les transports intelligents. Une

consultation des entreprises menée par TechnoMontréal a fait ressortir les opportunités d'affaires en lien avec divers projets structurants dans le grand Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 5 000 \$. Les crédits requis sont inscrits au budget de fonctionnement du Service de développement économique (C.R. 105555). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville encourage l'électrification des transports dans de multiples stratégies, notamment le Plan de transport, la Politique de stationnement, la Politique verte du matériel roulant 2016 - 2020, le Plan Montréal durable 2016 - 2020 et la Stratégie d'électrification des transports 2016 - 2020. Les projets porteurs qui seront identifiés dans l'étude permettront d'alimenter le plan d'action identifié dans la Stratégie d'électrification.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si Montréal ne contribue pas à la réalisation de cette étude, elle devra procéder à la réalisation d'une étude similaire afin de préparer le plan d'action identifié dans la Stratégie d'électrification des transports 2016 - 2020.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La version finale de l'étude sera complétée d'ici le 30 avril 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
--

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc COUILLARD  
Commissaire à l'électrification des transports  
et aux véhicules intelligents

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-03

Valérie POULIN  
Conseillère économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Alain HOUDE  
Directeur



**Dossier # : 1177438002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000\$, en provenance du budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, à SERENE-RISC, CICC - Université de Montréal, afin d'adhérer au Réseau intégré sur la cybersécurité (SERENE-RISC) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000,00 \$, en provenance du budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, à SERENE-RISC, CICC - Université de Montréal, afin d'adhérer au Réseau intégré sur la cybersécurité (SERENE-RISC).
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-14 09:44

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177438002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000\$, en provenance du budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, à SERENE-RISC, CICC - Université de Montréal, afin d'adhérer au Réseau intégré sur la cybersécurité (SERENE-RISC) / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) prend le virage de l'innovation technologique pour supporter les initiatives de Ville intelligente et numérique, les chantiers d'optimisation de la Ville de Montréal (Ville) et la modernisation du parc informatique. Il y a plusieurs projets de fondation TI, totalisant près de 107 M\$, qui visent à mettre en place des solutions TI communes et réutilisables pour l'ensemble des besoins TI de la Ville (fondation numérique, modernisation des télécommunications, etc.) et qui requièrent de la recherche et développement (R&D).

De plus, pour réaliser le portefeuille de projets TI, la Ville a entrepris une démarche de R&D pour l'expérimentation de solutions à mettre en place. Ces activités permettent d'accélérer la livraison des projets dans un contexte où le Service des TI n'a pas toujours l'expertise ni la capacité pour réaliser l'ensemble de ces activités de R&D.

Dans ce contexte, le Service des TI a créé un programme de R&D avec les paramètres suivants:

- Créer un pôle de recherche et développement conjoint entre la Ville, les universités et les centres de recherche;
- Un engagement de l'ordre de 10 M\$ sur 3 ans, en support aux activités des projets du PTI 2017-2019 (320 M\$);
- Couvrir les axes de recherche suivants:
  1. La cybersécurité et la résilience informatique;
  2. L'intelligence d'affaires et les données massives;
  3. L'intelligence artificielle;
  4. L'internet des objets et les télécommunications.

Dans le cadre du premier axe de recherche, et afin de poursuivre cette démarche de R&D, la Ville est en processus d'adhésion au Réseau intégré sur la cybersécurité (SERENE-RISC). Le regroupement SERENE-RISC, qui fait partie de l'Université de Montréal, réunit un réseau de chercheurs universitaires en sécurité de l'information issus de 6 disciplines et répartis dans 12 universités du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, ainsi que des

membres des secteurs publics, privés et à but non lucratif.

SERENE-RISC se veut un lieu d'échange d'information ouvert sur la cybersécurité qui vise à déployer et à mettre en valeur les connaissances en matière de risques, de menaces et de solutions entourant la cybersécurité.

L'adhésion de la Ville à un réseau de connaissances spécialisées dans la cybersécurité lui permettra de développer plus efficacement ses stratégies de prévention et de collaborer avec d'autres organismes publics afin d'avoir une approche concertée de mitigation des risques en cybersécurité. Ces connaissances sont le résultat:

- De travaux de la part de chercheurs et spécialistes;
- D'études publiques;
- D'ateliers de collaboration;
- De forums d'experts;
- De plateformes de partage de connaissances.

Le présent dossier vise à accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 000\$, en provenance du budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, à SERENE-RISC, CICC - Université de Montréal afin d'adhérer au Réseau intégré sur la cybersécurité (SERENE-RISC), et approuver un projet de convention à cet effet.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0045 - 23 février 2017 - Conclure une entente-cadre de gré à gré avec l'organisme à but non lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement informatique, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 899 219,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

### **DESCRIPTION**

La Ville fera partie du Réseau intégré sur la cybersécurité (SERENE-RISC) qui est un réseau canadien de mobilisation des connaissances créé afin de permettre de se protéger contre les menaces informatiques et d'en minimiser les conséquences par la diffusion des connaissances.

Le soutien financier à SERENE-RISC par l'entremise de l'Université de Montréal permettra à la Ville de soutenir et participer aux activités suivantes:

- Les ateliers et séminaires offerts par le Réseau présentant des experts de renommée mondiale issus d'universités, de l'industrie ou du gouvernement, afin d'aborder avec les participants certains problèmes ardues en matière de cybersécurité, puis notamment d'échanger des connaissances et en apprendre davantage sur les recherches en cours. Ces ateliers sont l'occasion pour les participants d'enrichir leur réseau, mais aident également à réunir les chercheurs de différentes disciplines, les utilisateurs de connaissances et les professionnels des secteurs public et privé;
- Le forum des courtiers relationnels, qui met en relation les différentes parties prenantes en cybersécurité pour discuter de l'avenir du Réseau et de la cybersécurité au Canada;
- Les synthèses trimestrielles des connaissances, qui est un bulletin transmis aux membres résumant des articles et rapports pertinents sur la cybersécurité colligés par l'équipe du Réseau, laquelle assure une veille des nouvelles et publications en matière de cybersécurité;

- La plateforme de partage de connaissances en ligne Konnect, qui s'apparente à une bibliothèque électronique privée réservée à l'usage exclusif des membres. Cette plateforme est alimentée par les connaissances de pointe mises en partage par les membres pour discussion, diffusion, conservation et consultation facile;
- Les sites Web et médias sociaux du Réseau, à la disposition du grand public et qui fournissent des mises à jour régulières sur la cybersécurité et les menaces en ligne, dans un format facile à comprendre, ainsi que des stratégies de protection. On trouve aussi, dans les pages de médias sociaux du Réseau, des conseils, actualités et renseignements sur les menaces en ligne;
- Le programme de développement professionnel, en étroite collaboration avec d'autres réseaux canadiens, qui offre aux étudiants de deuxième et troisième cycles de l'Organisme, ainsi qu'aux employés en début de carrière des secteurs public et privé des activités de développement professionnel en cybersécurité et des séances de formation sur le savoir-être. Les formations de développement professionnel permettent d'acquérir de nouvelles connaissances en cybersécurité, d'élargir son réseau professionnel et d'améliorer des compétences communément recherchées. Ces collaborations permettent aussi au Réseau de rejoindre et d'influencer la prochaine génération de chercheurs, décideurs et cadres supérieurs concernés par la sécurité, afin de mieux faire comprendre les enjeux et les conséquences en lien avec la cybersécurité.

## **JUSTIFICATION**

La cybersécurité représente l'ensemble des politiques, méthodes de gestion de risques, outils et mécanismes, bonnes pratiques et technologies pouvant être utilisés pour protéger les personnes et les actifs informatiques.

Il y a une accentuation des attaques informatiques sur l'ensemble du globe. Ces attaques sont de plus en plus sophistiquées et nécessitent une multitude d'expertises et d'outils pour les contrer. L'augmentation substantielle des actifs numériques dans tous les secteurs d'activité de la Ville ne fera qu'accroître le danger. Les volets de recherches sont nombreux : analyses comportementales des individus et des systèmes, résilience matérielle et logicielle, systèmes de transactions non répudiables modernes (blockchain).

Afin de faire face à ces enjeux, le Service des TI a établi en 2016 un programme de sécurité répondant aux objectifs suivants:

- Gérer en temps réel les risques en matière de sécurité et protéger les actifs de la Ville;
- Rehausser la surveillance en continu de notre cyberespace;
- Mettre en place une stratégie unifiée et intégrée de la sécurité à la Ville;
- Avoir un cadre de continuité informatique adapté aux risques et impacts de l'organisation;
- Mettre en place une nouvelle architecture de sécurité et les outils requis, pour répondre à la stratégie de sécurité.

Ce programme de sécurité qui s'intègre à l'axe de recherche sur la cybersécurité et la résilience informatique se décline en trois volets:

1. Intégrer le plan de continuité TI et le plan de sécurité de l'information.
2. Mettre en place une gouvernance en matière de sécurité à la Ville :
  - Mettre en place une stratégie de sécurité unifiée à la Ville;
  - Créer et doter le poste de Chef de la sécurité de l'information (CISO: Chief Information Security Officer) pour la Ville;

- Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation en matière de sécurité pour développer des comportements plus sécuritaires pour tous les employés;
  - Travailler avec des partenaires de confiance et bénéficier de travaux de chercheurs universitaires pour orienter la gestion des cyber-risques.
3. Mettre en place des outils additionnels pour la surveillance en continu et pour suivre les meilleures pratiques.

En faisant partie du réseau SERENE-RISC, la Ville pourra répondre plus efficacement aux enjeux de cybersécurité afin de permettre :

- L'augmentation du niveau de maturité de la sécurité appliquée au concept d'une ville intelligente par l'entremise des ateliers, forums et publications du réseau;
- La mise en place de diverses mesures de protection mises de l'avant via la plateforme Konnect et les autres outils de communication du réseau, pour faire face à l'augmentation de la surface d'attaque et à la complexité (humains et technologies) des attaques en cybersécurité;
- Le développement de solutions en lien avec la maturité et la capacité limitées des technologies à pouvoir être sécurisées suite à l'information recueillie via le réseau;
- Un rehaussement de la confidentialité et de l'intégrité de données massives et hétérogènes ainsi qu'un rehaussement de la sécurité et de la fiabilité des composants hétérogènes dans des lieux publics suite à l'application des meilleures pratiques diffusées par le réseau;
- Un rehaussement de l'expertise interne de la Ville en participant au programme de développement professionnel du réseau.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville accordera à SERENE-RISC, CICC - Université de Montréal un soutien financier de 25 000 \$. Cette somme sera versée, en un seul versement, à la suite de l'approbation du comité exécutif.

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement 2017 du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputée au budget d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adhésion au réseau SERENE-RISC permettra à la Ville de minimiser les risques liés à la cybersécurité pour:

- Protéger ses actifs numériques;
- Étendre la stratégie de résilience pour assurer la communication de dizaines de milliers de composants connectés;
- Augmenter la vélocité de l'innovation pour faire face à l'évolution rapide des cybermenaces;
- Maintenir la sécurité des données lors de la collecte, du traitement et du stockage dans un contexte de données massives.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du comité exécutif - 26 avril 2017;  
Octroi du soutien financier - Mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mihai-Lucian SERBANESCU  
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie CLOUTIER  
Chef de division - Performance TI et sourcing

Le : 2017-04-12

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS

Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-04-13

CE : 20.010  
2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174631006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 38 021,15 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur accordé à Jean-Louis Blais (29 803,98 \$) et pour un contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur accordé à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation Enr.) (8 217,17 \$) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel (CM16 0921).

Il est recommandé au comité exécutif:

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 29 803,98\$, taxes incluses, pour un contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur accordé à Jean-Louis Blais;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au conseil municipal:

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 8 217,17\$, taxes incluses, pour un contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur accordé 9297-6646 Québec inc.;
1. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-04-11 14:56

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174631006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 38 021,15 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur accordé à Jean-Louis Blais (29 803,98 \$) et pour un contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur accordé à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation Enr.) (8 217,17 \$) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel (CM16 0921).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Plusieurs contrats de location de machinerie (tracteurs-chargeurs, rétrocaveuses) avec opérateur sont en vigueur pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel.

Le contrat de Jean-Louis Blais, pour la location d'un tracteur-chargeur avec opérateur, et le contrat de 9297-6646 Québec inc. ont été octroyés en 2012 par l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension, qui détenait alors la responsabilité de ce lieux d'élimination de la neige (Appel d'offres 12-12303). Les contrats en sont à la deuxième, et dernière, prolongation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 14 0324 - 2 octobre 2012 - Octroyer trois contrats pour la location, au total, de 8 tracteurs-chargeurs avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, aux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, pour un montant total de 1 483 634,53 \$ incluant les taxes soit: un contrat à la firme Jean-Louis Blais pour la location d'un tracteur-chargeur, au prix total approximatif de 138 142,46 \$ incluant les taxes, un contrat à la firme Excavation P. Huot inc. pour la location de 5 tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 913 990,89 \$ incluant les taxes et un contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. pour la location de 2 tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 431 501,18 \$ incluant les taxes. Appel d'offres public 12-12303 (5 soumissionnaires).

CA12 140327 - 2 octobre 2012 - Octroyer un contrat à la firme D.C. Excavation enr., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois rétrocaveuses, avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 293 125,89 \$ incluant les taxes. Appel d'offres public 12-12303.

CA14 14 0452 - 3 décembre 2014 - Autoriser une dépense additionnelle approximative de 68 991,44 \$, taxes incluses, devant être assumée par l'arrondissement et une dépense

additionnelle approximative de 364 630,57 \$, taxes incluses, à être assumée par le Service de la concertation des arrondissements, pour l'ajout de 3 939 heures supplémentaires dans le cadre des contrats octroyés par ce conseil en vertu des résolutions CA12 14 0324 et CA12 14 0327, relativement à la location de huit (8) tracteurs-chargeurs et de trois (3) rétrocaveuses avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 au site de disposition de la neige « Carrière Saint-Michel » Francon.

CM15 1088 - 21 septembre 2015 - Autoriser une dépense approximative de 455 420 \$, taxes incluses, pour prolonger, du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016, trois contrats pour la location de six tracteurs-chargeurs et de trois rétrocaveuses avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel, soit : un contrat à Jean-Louis Blais pour la location d'un tracteur-chargeur au prix total approximatif de 46 767 \$, taxes incluses, un contrat à la firme Excavation P. Huot inc pour la location de cinq tracteurs-chargeurs au prix total approximatif de 309 423 \$, taxes incluses, et un contrat à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.) pour la location de 3 rétrocaveuses au prix total approximatif de 99 230 \$, taxes incluses. Appel d'offres 12-12303.

CM16 0921 - 23 août 2016 - Autoriser une dépense approximative de 449 832,22 \$ taxes incluses, pour prolonger, du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017, trois contrats pour la location de six tracteurs-chargeurs et de trois rétrocaveuses avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel, soit : un contrat à Jean-Louis Blais pour un tracteur-chargeur (46 192,36 \$ taxes incluses), un contrat à la firme Excavation P. Huot inc. pour cinq tracteurs-chargeurs (305 620,80 \$ taxes incluses), et un contrat à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation Enr.) pour trois rétrocaveuses (98 019,06 \$, taxes incluses). Appel d'offres 12-12303.

## DESCRIPTION

Lors de l'autorisation de la prolongation des contrats (CM16 0921), la dépense demandée était basée sur le nombre d'heures d'opération prévu au cahier des charges. Ainsi, les montants accordés ne sont pas suffisants pour combler le besoin opérationnel réel. Le tableau ci-dessous présente les heures prévues et les heures réelles :

Hiver	Jean-Louis Blais		9297-6646 Québec inc.	
	Heures devis	Heures réelles	Heures devis	Heures réelles
2016-2017	450	766	1 350	1 514

## JUSTIFICATION

Au cours de l'hiver 2016-2017, pour plusieurs raisons, le nombre de jours de chargement de neige a été élevé : certains arrondissements ont procédé à des chargements partiels en février, le chargement du mois de mars était pour un équivalent de 40 cm de neige accumulée au sol, les précipitations ont été plus élevées que la moyenne (plus de 226 cm comparativement à 189 cm pour les 38 derniers hivers). Ceci a inévitablement entraîné une augmentation des heures travaillées par les opérateurs de machinerie.

L'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc Extension est responsable des activités opérationnelles relatives au lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel et s'assure que les heures travaillées sont réelles et qu'elles correspondent aux besoins opérationnels.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Comme l'autorisation de dépense n'est pas suffisante, les dernières factures des adjudicataires ne peuvent pas être payées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Dominic POITRAS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Dominic POITRAS, 10 avril 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie MATTEAU  
Conseillère en planification / Chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard ACHILLE  
Chef de division- soutien technique et opérationnel

Le : 2017-04-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André HAMEL  
Directeur travaux publics

**Approuvé le :** 2017-04-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Guylaine BRISSON  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-04-11

**Dossier # : 1170879001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2017 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000\$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 110 000 \$

Il est recommandé :

- d'accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2017 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell;
- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-18 09:49

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION****Dossier # :1170879001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2017 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000\$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 110 000 \$

**CONTENU****CONTEXTE**

L'avocat montréalais Charles Sandwith Campbell (1858-1923) laissa à sa mort un fonds destiné à offrir des concerts de musique gratuits dans les parcs, ainsi que des terrains de jeux aux jeunes des quartiers ouvriers. Depuis 1924, plusieurs terrains lui appartenant ont été cédés à la Ville (Parc Charles-S-Campbell, Parc Campbell-centre, etc) et plus de 5 000 concerts populaires en plein air ont été présentés aux citoyens. La Succession de Charles S. Campbell, administrée par le Trust Royal, offre encore aujourd'hui, en collaboration avec la Ville de Montréal, une vingtaine de concerts chaque été dans plusieurs parcs des différents arrondissements de la Ville. Jusqu'en 2005, le Trust Royal assurait le choix de la programmation ainsi que les ententes contractuelles avec les artistes. Un dépliant promotionnel était également produit par le Trust Royal. La Ville, quant à elle, coordonnait la logistique de l'ensemble des spectacles, en lien avec chacun des arrondissements où étaient présentés les Concerts Campbell, fournissait un directeur technique pour l'ensemble de la tournée ainsi que les scènes mobiles et certains services connexes (sécurité, électricité, transport, barricades, et divers autres services en arrondissement). La programmation des Concerts Campbell était également intégrée au cahier promotionnel de la Ville de Montréal ainsi que dans chacun des dépliants d'été des arrondissements.

Depuis 2006, une entente est renouvelée à chaque année entre la Ville de Montréal et le Trust Royal et permet la gestion de l'ensemble de la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell par la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0331 du 2 mars 2016: Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2016 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000\$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 110 000 \$.

CE15 0903 du 13 mai 2015 : d'accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés, dans le cadre de la programmation 2015 des activités culturelles municipales dans les parcs; d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell; d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE14 0642 du 23 avril 2014 : Accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs. Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell. Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

En janvier 2017, le Trust Royal a réitéré sa volonté de renouveler sa contribution en 2017 pour la présentation de la programmation des Concerts Campbell à la Ville de Montréal moyennant une subvention à la Ville du montant des bénéfices de la fiducie disponibles pour la réalisation de ces concerts. Pour l'année 2017, cette entente est reconduite et le montant des bénéfices de la fiducie disponibles est de 110 000 \$.

## **JUSTIFICATION**

Une gestion centralisée contribue à donner plus d'unité à la programmation et à assurer ainsi une meilleure visibilité à l'ensemble des actions de la Succession Campbell auprès des médias et du public. La gestion de l'ensemble de la programmation par la Ville de Montréal permet également une meilleure implication des arrondissements par l'entremise des professionnels culturels municipaux actifs sur le terrain et directement responsables de l'offre des activités culturelles dans les quartiers montréalais. En effet, la mise en place d'un comité organisateur a mis à contribution cette expertise tout en profitant des structures de travail existantes au sein du réseau Accès culture : comités disciplinaires artistiques, rencontres de programmation, etc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de revenu et de dépenses équivalent à l'entente avec le Trust Royal soit, une somme de 110 000 \$ est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette dépense additionnelle provenant d'une entente conclue avec le Trust Royal sera consacrée à couvrir les coûts de production, de promotion, les cachets d'artistes estimés à **101 000\$** ainsi que certains coûts de diffusion pour la tournée des Concerts Campbell à l'été 2017 estimés à **9 000\$**.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les activités des Concerts Campbell contribuent directement à plusieurs thèmes cités nommément dans la stratégie de développement durable comme :

- Soutien à la création, diffusion et production professionnelle
- Rayonnement culturel
- Diversité et dynamisme culturels

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La gestion des activités par la Ville de Montréal aura pour résultat de permettre la réalisation d'activités mieux adaptées aux réalités et aux habitudes de loisirs de l'ensemble des Montréalais et mieux intégrées au fêtes de quartier déjà organisées par les arrondissements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Pour mieux faire connaître la Succession Campbell et sa série de concerts gratuits auprès des médias et du public, quelques mesures plus spécifiques à la programmation des Concerts Campbell ont été développées et ajoutées à la promotion générale effectuée par le Service de la culture. Ce plan de communications sera mis en oeuvre en collaboration avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

mars 2017 programmation soumise pour approbation au Trust Royal  
avril 2017 mise en place d'un plan promotionnel  
Mars - Juin 2017 pré-production des activités et réalisation des documents promotionnels  
Fin juin - fin août 2017 présentation des Concerts d'été de la Succession Campbell dans les parcs.  
Novembre 2017 remise du bilan complet au Trust Royal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Élisa BELHACHE  
Agent(e) de developpement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-03

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-04-17

CE : 30.002  
2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1176849003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense de 1 707,67 \$ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif et responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, en remplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, qui a pris part à une mission en compagnie des représentants du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) qui s'est tenue à Los Angeles du 5 au 7 mars 2017.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense de 1 707,67 \$ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif et responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, en remplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, qui a pris part à une mission en compagnie des représentants du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) qui s'est tenue à Los Angeles du 5 au 7 mars 2017;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENNAIS **Le** 2017-04-12 13:58

**Signataire :**

Benoit DAGENNAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1176849003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense de 1 707,67 \$ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif et responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, en remplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, qui a pris part à une mission en compagnie des représentants du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) qui s'est tenue à Los Angeles du 5 au 7 mars 2017.

**CONTENU****CONTEXTE**

La responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme au comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Manon Gauthier a effectué une mission de trois jours à Los Angeles en compagnie des représentants du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) et de plusieurs grands joueurs de l'industrie cinématographique montréalaise.

Il est à noter que Mme Gauthier remplaçait le maire de Montréal qui n'a pu se rendre à Los Angeles pour des raisons de santé (voir désignation officielle dans la section «Note additionnelle»).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

--

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise à ratifier la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif puisqu'elle a pris part à la mission à Los Angeles en compagnie des représentants du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ).

**JUSTIFICATION**

L'objectif de la mission était de positionner Montréal à la fois comme centre nord-américain majeur de production et guichet unique où les studios américains peuvent trouver tous les services dont ils ont besoin.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de

la Ville.

**À noter :**

- les frais d'annulation du vol du maire de Montréal ont été crédités, moins une pénalité de 200 \$; cette somme a été ajoutée dans les frais de vol du présent sommaire.
- le coût du billet d'avion de Mme Manon Gauthier (Los Angeles) est intégré dans le sommaire #1171689001 (Foire du livre des Bruxelles) puisque les billets des deux missions ont été jumelés.

**Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 707,67 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Rayonnement de Montréal sur la scène internationale
- Partage d'expertise
- Réseautage

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle PROULX-HÉTU  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-11

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2017-04-11



**Dossier # : 1171082002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier de 25 000 \$, provenant du Ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Fonds de promotion et de valorisation de la langue française - Budget de fonctionnement

Il est recommandé au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2017, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier de 25 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Fonds de promotion et de valorisation de la langue française, afin de réaliser le projet « Des mots sur mesure ».

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-18 09:18

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171082002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier de 25 000 \$, provenant du Ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Fonds de promotion et de valorisation de la langue française - Budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du *Fonds de promotion et de valorisation de la langue française*, une aide financière pour soutenir la réalisation du projet *Des mots sur mesure* à la Maison de la culture nous a été accordée par le Ministère de la Culture et des Communications. Les objectifs de ce projet sont:

- mettre l'accent sur l'utilisation, la valorisation et la célébration du français lors d'activités culturelles existantes ou nouvellement créées;
- sensibiliser le public, notamment les jeunes et les groupes dont le français n'est pas la langue maternelle, à la richesse et à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'importance de bien la maîtriser.

L'aide financière d'un montant total de 25 000 \$ nous est remise en deux versements: le premier versement (20 000 \$) a déjà été reçu (p.j.) et le second (5 000 \$) nous parviendra une fois le rapport final produit.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Modifier la dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 25 000 \$.

**JUSTIFICATION**

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de poursuivre la réalisation du projet "Des mots sur mesure".

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir les interventions.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Isabelle DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain GUÉRIN  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lisa SIMINARO  
Directrice Performance, greffe et services  
administratifs

Le : 2017-03-16

CE : 30.005  
2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.006

2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.007

2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.001  
2017/04/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1171887001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan de l'année 2016 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

Il est recommandé de :

- Déposer le bilan de l'année 2016 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.
- Autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal a acheminer les bilans au ministre de la Sécurité publique.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-14 10:10

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171887001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan de l'année 2016 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adopté en avril 2008 par le conseil d'agglomération de Montréal, le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie identifie les actions et les ressources additionnelles qui doivent être mises en oeuvre de façon à concrétiser les orientations du ministre de la Sécurité publique, telles que stipulées dans la *Loi sur la sécurité incendie* , adoptée en juin 2000. Le schéma de couverture de risques de l'agglomération de Montréal présente trois grands volets pour lesquels des actions sont attendues, soit :

- Le volet PRÉVENTION
- Le volet INTERVENTION
- Le volet ALIMENTATION EN EAU

En date du mois de **février 2017**, le point suivant était non complété :

- Le centre de formation satellite (secteur ouest)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0450 – 25 août 2016 – Dépôt des bilans des années 2014 et 2015 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

CG14 0118 – 27 mars 2014 – Dépôt du bilan des cinq années (2009-2010-2011-2012-2013) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

CG13 0199 – 20 juin 2013 – Dépôt du bilan des quatre premières années (2009-2010-2011-2012) modifié de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité

incendie pour l'agglomération de Montréal.

CG13 0097 – 25 avril 2013 – Dépôt du bilan des activités 2009-2010-2011-2012 de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

CG12 0062 – 22 mars 2012 – Dépôt du bilan des trois premières années (2009-2010-2011) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

CG11 0064 – 24 mars 2011 – Dépôt du bilan des deux premières années (2009 et 2010) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

CG08 0657 – 18 décembre 2008 – Adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal suite à l'avis de conformité émis par le ministère de la Sécurité publique

CG08 0225 – 28 mai 2008 – Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

## **DESCRIPTION**

Ci-dessous, vous trouverez la description du bilan 2016 relative au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

### ***Bilan de l'année 2016***

#### **Le volet INTERVENTION**

##### **1- Le centre de formation satellite (secteur ouest)**

L'emplacement du centre de formation satellite (secteur ouest) est situé sur le terrain de la caserne 71. La réalisation du projet a débuté en 2015. Afin de pouvoir optimiser l'utilisation des locaux et des ressources, la construction des locaux sera implantée en trois phases distinctes :

- ***La première phase a été réalisée***, afin d'aménager une partie du bâtiment pour la formation d'autosauvetage d'un pompier en situation de détresse (« Rapid Intervention Crew » – RIC 2).
- ***La deuxième phase*** est également complétée. La date de réalisation était en juin 2016. Les travaux portaient sur l'aménagement d'une cour pour la simulation d'interventions en sécurité incendie.
- ***La troisième et dernière phase*** est échelonnée depuis 2016, et ce, jusqu'en 2018. Cette phase consiste à l'agrandissement de la caserne 71, afin d'aménager un garage et des locaux de formation. La date de réalisation est prévue en janvier 2018 pour la mise en service du bâtiment et les travaux de paysagement à l'extérieur, quant à eux, seront finalisés en mai 2018.

En terminant, il est important de noter que le report de la construction du centre de formation satellite (secteur ouest) ne diminuera aucunement la qualité de la formation dispensée aux intervenants ou leur niveau de connaissance lors des opérations.

## **JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 35 de *Loi sur la sécurité incendie*, la Ville de Montréal doit adopter par résolution, et transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ci-dessous, les étapes subséquentes :

- L'acheminement du bilan 2016 au ministre de la Sécurité publique;
- La poursuite des travaux visant la mise en œuvre des éléments prévus au schéma.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francois POITEVIN  
Conseiller(ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

Sylvain CARRIÈRE  
Assistant-directeur par intérim - SIM

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard LIEBMANN  
Directeur adjoint par intérim - Direction de la  
prévention et de la planification

**Approuvé le :** 2017-04-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno LACHANCE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-04-13